

Rentrée 2012
Un plan d'urgence pour le Collège

Livré au socle et au LPC, le collège a vu depuis la loi Fillon de 2005 ses finalités transformées (structuration disciplinaire des enseignements mise à mal, tentatives de décrochage du second degré pour le rapprocher de l'école primaire dans des « écoles du socle »).

Les restrictions budgétaires et les suppressions de postes y ont entraîné une dégradation des conditions d'étude des élèves dans la classe et de leurs conditions de vie au sein de l'établissement.

Soumis à des injonctions contradictoires, les personnels ont vu leurs missions peu à peu dénaturées (bi- ou polyvalence imposée à certains enseignants, multiplication de tâches qui relèvent des missions d'autres personnels...), leurs conditions de travail ont été considérablement détériorées et leur charge de travail sans cesse alourdie (augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge, multiplication de réunions - souvent stériles- en dehors du service, imposition de nombreuses tâches bénévoles...).

Il est urgent et indispensable de refonder le collège pour le rendre plus juste et plus humain, de redonner des perspectives aux personnels. Cela suppose une politique éducative ambitieuse pour la jeunesse comme pour les personnels, en totale rupture avec les logiques de la loi Fillon de 2005 et de la RGPP.

Le tableau ci-dessous décline, pour le collège, les mesures à adopter de toute urgence pour la rentrée 2012 afin de stopper les effets délétères de la politique éducative menée ces dernières années. Ces mesures constituent un préalable à la reconstruction du second degré qui devra être débattue dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation : elles constituent la première étape du plan de programmation pluriannuelle que nous revendiquons.

<i>Demandes</i>	<i>Commentaires</i>
<p>Réhabiliter les disciplines scolaires, malmenées par le « socle commun » ...</p>	<p>Le socle renvoie à une conception utilitariste de l'école et constitue un outil de destruction des disciplines. Or, la structuration des enseignements en disciplines scolaires constituées est essentielle pour que les élèves construisent des savoirs. Et chaque discipline joue un rôle incontournable dans l'appropriation par les élèves d'une culture commune émancipatrice.</p> <p>Le renoncement à la structuration du collège par le socle est une nécessité absolue et doit s'accompagner d'une réflexion pour réactualiser les contenus d'enseignement et les revisiter afin de les rendre toujours plus accessibles aux élèves.</p> <p>Une remise à plat de l'ensemble des programmes doit être annoncée dès maintenant, une véritable réflexion devant s'engager en priorité sur l'enseignement de la technologie au collège et de ses contenus, en articulation avec les enseignements technologiques du lycée. Dès la rentrée, il convient de créer une commission plurielle, associant le SNES, syndicat majoritaire du second degré, pour penser les évolutions nécessaires".</p>
<p>... et supprimer le LPC</p>	<p>Toutes les études montrent que le « socle commun » renforce les inégalités entre élèves : le socle pour les uns et l'ensemble du programme pour les autres et n'a de commun que le nom.</p> <p>La validation du LPC, obligatoire à la session 2011 du DNB, a confirmé et amplifié la mascarade d'évaluation des élèves déjà constatée les années précédentes pour le B2i et le niveau A2 en LV.</p> <p>Il faut rompre avec la logique du LPC qui induit l'évaluation incessante de micro-compétences au détriment de la construction des savoirs.</p> <p>Et il est possible de le faire dès maintenant : abroger le LPC pour la rentrée prochaine et cesser les pressions sur les personnels pour qu'ils le renseignent en cette fin d'année.</p>

SNES-FSU. Mai 2012. PLAN D'URGENCE - RENTREE 2012

<p>Supprimer l'EIST et tous les dispositifs qui introduisent la bi- ou polyvalence des enseignants</p>	<p>L'EIST offre une vision réductrice des sciences et de la technologie et aboutit à une perte de contenu disciplinaire. Demander à certains professeurs d'enseigner des disciplines pour lesquelles ils n'ont reçu aucune formation spécifique engendre des difficultés professionnelles et une dégradation inacceptable de la qualité de l'enseignement dispensé.</p> <p>Les programmes du collège doivent être conçus pour permettre une approche interdisciplinaire sans remettre en cause les contenus ni amputer les horaires disciplinaires obligatoires. Toute démarche interdisciplinaire doit se faire dans le respect des disciplines et sur la base du volontariat. Elle suppose par ailleurs un travail en équipe intégré dans les services.</p>
<p>Annoncer la mise en place de commissions nationales de concertation, de suivi des programmes et des pratiques, de réflexion à court et long terme sur leurs évolutions</p>	<p>Actuellement cette réflexion est confiée à des groupes d'experts cooptés, qui souvent ne représentent qu'eux-mêmes, sans pluralité ni transparence. Ces futures commissions doivent inclure le SNES, syndicat majoritaire.</p>
<p>Abrogation de la circulaire de rentrée 2012</p>	
<p>Renoncer à la globalisation et à l'annualisation des horaires de LV. Cesser les pressions pour que les collègues mettent en place des groupes de compétences</p>	<p>L'annonce par l'ex ministre Chatel d'une annualisation et d'une globalisation des horaires de langues vivantes dans 10% des collèges à la rentrée 2012 n'a été guidée que par la volonté de faire des économies budgétaires sur le dos des élèves et des personnels. Cette pseudo-expérimentation doit être abandonnée</p>
<p>Supprimer l'évaluation en fin de 5^{ème} et l'apprentissage précoce à 14 ans</p>	<p>L'expérimentation imposée dans 17% des collèges cette année a mis les enseignants devant le fait accompli et accentué l'alourdissement de leur charge de travail pour une évaluation dont la pertinence n'a pas été démontrée. Tout montre que le ministère a imaginé cette évaluation pour légitimer le développement des dispositifs de pré-apprentissage précoce dès la 4^{ème}. Le nouveau ministre doit la supprimer et renoncer aux dispositions de la loi Cherpion qui rend possible l'apprentissage dès 14 ans.</p>
<p>Abandonner l'expérimentation des centres de connaissances et de culture (3C) dès septembre 2012</p>	<p>Cette transformation des CDI en 3C, sur le modèle anglo-saxon du <i>Learning Center</i> et qui n'a fait l'objet d'aucune concertation, doit être abandonné. Les expérimentations menées cette année doivent faire l'objet d'évaluations qui devront être publiés.</p> <p>Le SNES n'est pas contre le développement des ressources numériques au sein des CDI et des établissements scolaires ni contre l'évolution pédagogique qui peut découler de l'utilisation de celles-ci mais rappelle que les acquisitions de ressources numériques doivent faire l'objet de concertation des équipes pédagogiques et qu'elles ne peuvent être imposées à un enseignant. En aucun cas, ces ressources numériques ne doivent se substituer à l'enseignant ni à un enseignement en présentiel. Le développement exponentiel des ressources numériques rend nécessaire et urgent la formation des élèves à l'Information-Documentation, qui doit être confiée au professeur documentaliste.</p>
<p>Supprimer la note de vie scolaire</p>	<p>Loin de régler les problèmes de comportement de certains élèves, cette note dénature le travail des enseignants et des CPE, crée des malentendus et peut générer des tensions avec les élèves et les parents.</p> <p>Le comportement des élèves ne doit pas faire l'objet d'une évaluation chiffrée mais d'un travail de toute l'équipe éducative dans laquelle la place du CPE doit être réaffirmée.</p>
<p>Abandonner l'épreuve orale d'histoire des arts et repenser les contenus, les objectifs, les conditions, et les modalités d'évaluation de ce nouvel enseignement</p>	<p>La charge de travail des enseignants des disciplines artistiques, d'histoire-géographie et de lettres s'est considérablement alourdie avec la mise en place de l'histoire des arts, et cet enseignement nouveau a abouti à réduire le temps consacré aux pratiques artistiques en classe, notamment en 3ème. L'oral obligatoire d'histoire des arts pour la session 2011 du DNB a justifié toutes les critiques liées notamment au manque de cadrage</p>

SNES-FSU. Mai 2012. PLAN D'URGENCE - RENTREE 2012

	<p>national.</p> <p>Il est urgent de repenser les conditions d'enseignement de l'histoire des arts (travail en groupes réduits, possibilité de co-interventions d'enseignants de disciplines différentes...) et de supprimer l'épreuve orale.</p>
<p>Annoncer l'abrogation des nouvelles épreuves de DNB 2013 et une remise à plat du DNB</p>	<p>Les épreuves du DNB ne doivent pas être adossées au socle mais porter sur l'ensemble des programmes de 3^{ème}.</p> <p>Les propositions du SNES pour un DNB rénové restent valides : contrôle continu prenant en compte toutes les disciplines enseignées et, pour certaines disciplines, épreuves terminales qui doivent être étendues aux langues vivantes.</p>
<p>Supprimer l'entretien d'orientation en 3^{ème} par PP</p>	<p>Il est important de croiser, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles, les regards des différents professionnels de l'établissement pour aider les élèves à construire leur projet d'orientation, mais c'est le COPsy, et non le professeur principal, qui doit mener les entretiens avec les élèves.</p> <p>Le professeur principal doit cesser d'être le « Maître Jacques » de l'éducation nationale. Il n'a pas à se substituer à d'autres personnels de l'établissement et doit rester ce pour quoi il reçoit la part modulable de l'ISOE : le coordonnateur de l'équipe pédagogique et un interlocuteur privilégié des parents.</p>
<p>Rémunérer toute heure de vie de classe assurée en dehors du service et mettre un terme à tout bénévolat imposé</p>	<p>L'heure de vie de classe est une heure inscrite à l'emploi du temps de la classe mais aucun texte n'impose à quiconque de la prendre en charge de façon spécifique. Seule l'organisation de cette heure doit être confiée au professeur principal car tout membre du personnel peut prendre en charge l'une de ces heures selon les besoins. Mais il convient de refuser tout bénévolat : les heures de vie de classe doivent être systématiquement rémunérées en HSE si elles n'ont pas été prévues dans la ventilation des services.</p> <p>Il en est de même pour tous les projets pédagogiques et éducatifs qui doivent faire l'objet d'un financement spécifique.</p>
<p>Abandonner l'expérimentation des « écoles du socle » ...</p>	<p>Le collège doit retrouver la vocation qui était la sienne avant la loi Fillon et l'instauration du socle commun », à savoir préparer tous les élèves qu'il accueille à des poursuites d'études dans l'une des 3 voies du lycée en leur permettant d'acquérir une culture commune.</p> <p>Il doit rester la première étape du second degré et offrir aux élèves des disciplines scolaires clairement identifiées (qui évoluent et se différencient par rapport à l'école primaire, sans toutefois ressembler à celles du lycée, plus nombreuses et diversifiées).</p>
<p>... et cesser d'imposer des échanges de services entre professeurs des écoles et professeurs du collège pour l'enseignement comme pour l'aide aux élèves</p>	<p>Aucune étude n'a jamais démontré que la multiplicité des enseignants au collège était facteur d'échec, et la présence au collège d'enseignants spécialistes de leur discipline garantit un travail didactique de haute qualité.</p> <p>Une meilleure continuité dans les apprentissages entre l'école primaire et le collège passe par des échanges réguliers entre les professeurs des écoles d'une part et les enseignants et les CPE du collège d'autre part, mais aussi entre les psychologues scolaires du 1^{er} degré et les COPSY.</p> <p>Aux échanges de service, qui nient les spécificités de chacun, il convient d'opposer la notion de concertation sur le temps de travail pour permettre une meilleure connaissance des élèves, des échanges sur les pratiques ...</p>
<p>Abandonner l' « accompagnement personnalisé » en 6^{ème} et rétablir l'ATP</p>	<p>Les professeurs des écoles n'ont pas vocation à se substituer aux professeurs du collège pour aider les élèves de 6^{ème} dans le cadre d'un « accompagnement personnalisé » annualisé.</p> <p>Il faut rétablir les deux heures hebdomadaires d'ATP prévues par l'arrêté du 14 janvier 2002 parce qu'elles sont prises en charge par les enseignants de la classe (qui connaissent les élèves) dans le cadre de leur service.</p>
<p>Stopper la libéralisation de la carte</p>	<p>Cette libéralisation a accentué la polarisation sociale des collèges et</p>

SNES-FSU. Mai 2012. PLAN D'URGENCE - RENTREE 2012

scolaire	renforcé les inégalités scolaires. Il est urgent de revenir à une carte scolaire repensée et réellement respectée, en lien avec une politique de la ville soucieuse de construire de la mixité sociale.
Augmenter le nombre d'étudiants surveillants	Les assistants d'éducation exercent des missions essentielles au fonctionnement des collèges et à l'accompagnement éducatif des élèves. Une augmentation du nombre des postes à la hauteur des besoins est impérative.
Au moins un CPE à temps plein par collège	Chaque CPE doit avoir en charge, à terme, le suivi de 250 élèves au maximum. Dans l'immédiat, il convient de s'assurer que tous les collèges aient au moins un CPE à temps plein, notamment en zone rurale.
Réaffirmer le rôle fondamental des COPsy dans la réussite des élèves, leur suivi et l'élaboration de leur projet d'orientation	Les Copsy sont de plus en plus malmenés et leur activité dénaturée. Leurs obligations de service doivent rester définies nationalement et centrées sur la réussite de tous les élèves et l'accompagnement de leur projet d'orientation. Un coup d'arrêt doit être donné à la fermeture des CIO.
Respecter les grilles horaires définies par les arrêtés et les programmes nationaux	Tous les élèves ont droit, sur l'ensemble du territoire, au respect des enseignements et des programmes prévus par les textes réglementaires, et celui du volume horaire garanti par les arrêtés. Aujourd'hui, ces cadres nationaux sont remis en cause dans les établissements du programme ECLAIR. C'est pourquoi le nouveau ministre doit annoncer l'abandon du programme ECLAIR et la refondation d'une véritable politique d'éducation prioritaire (voir tableau spécifique). Les deux heures de chorale doivent être garanties dans chaque collège.
Arrêter l'expérimentation sport l'après-midi	La logique sous-tendue par cette expérimentation est problématique : disciplines porteuses de savoir le matin et disciplines sans réels savoirs, ludiques, placées l'après-midi. Cette expérimentation est porteuse de confusions entre contenus d'enseignement dispensés par des enseignants formés et animation effectuée par des animateurs extra-scolaires. En outre, comme le montre l'étude de la DEEP : " l'expérimentation n'a pas d'effet notable sur la ponctualité, les absences et les sanctions, et n'influe pas sur les capacités déclarées de concentration, d'attention, de mémorisation et d'effort". La suppression de cette expérimentation est aussi une demande de nos camarades du SNEP.
Rétablir une partie des postes supprimés dans les collèges les plus en difficulté, qui connaissent des effectifs par classe pléthoriques ou qui n'ont plus les moyens de respecter les horaires réglementaires	Sans attendre de planifier le rétablissement de tous les postes supprimés au cours des dix dernières années, il est impératif de donner un premier signal, en accordant aux établissements les plus fragilisés les moyens de créer des divisions supplémentaires afin d'obtenir partout des effectifs inférieurs à 30. Alors que la logique de pénurie budgétaire a conduit l'administration à ne plus financer ou à transférer sur l'accompagnement éducatif une partie des horaires dus aux élèves (par exemple le latin, les heures normalement dévolues aux IDD ou de chorale), il convient de s'assurer que tous les collèges ont les moyens de dispenser tous les horaires réglementaires.
Annoncer un moratoire sur la logique des contrats d'objectifs	Le pilotage du système par les moyens sans cesse revus à la baisse, l'application de règles de gestion soumises à la performance ont des conséquences redoutables sur le fonctionnement des collèges. La validation du LPC en fonction des objectifs assignés dans le contrat, a montré que les contrats d'objectifs pervertissaient la notion même d'évaluation des élèves. Il est urgent de rompre avec cette logique et de revenir à un pilotage du système sur la base de règles nationales claires et transparentes pour répartir les moyens entre les établissements en fonction de leurs besoins, clairement identifiés.